



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
19 novembre 2001
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2002
28 janvier-8 février 2002, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Cadres de coopération avec les pays et questions connexes

**Deuxième cadre de coopération avec l'Afrique du Sud
(2002-2006)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-2	2
I. État du développement envisagé sous l'angle du développement humain durable	3-14	2
A. Objectifs et priorités en matière de développement	3	2
B. Problèmes et défis actuels	4-14	2
II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée	15-17	6
III. Objectifs, domaines d'activité et résultats escomptés	18-28	6
A. Domaine d'activité 1 : Transformation en faveur du développement humain	19-20	7
B. Domaine d'activité 2 : Développement rural durable intégré	21-23	8
C. Domaine d'activité 3 : Lutte contre le VIH/sida et la pauvreté	24-25	9
D. Domaine d'activité 4 : Environnement et développement	26-28	10
IV. Modalités de gestion	29-32	12
A. Gestion du cadre de coopération	29	12
B. Liens avec les programmes portant sur plusieurs pays	30	12
C. Suivi, examen et évaluation	31	12
D. Mobilisation des ressources : stratégie et cibles	32	13
Annexe : Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour l'Afrique du Sud (2002-2006)		14



Introduction

1. Le deuxième cadre de coopération pour la République d'Afrique du Sud (2002-2006) est l'aboutissement d'un processus de consultation long de six mois, pendant lequel le cadre de résultats stratégiques (2000-2003) a servi de base à la programmation et aux discussions avec les partenaires. Le cadre de coopération contient les recommandations formulées dans l'examen de pays de juin 2001, ainsi que les vues des principaux partenaires ayant participé aux tables rondes organisées conjointement par le PNUD et ses interlocuteurs au Gouvernement sud-africain, à savoir le Trésor National et le Ministère des affaires étrangères. Ont également participé à ces réunions : d'autres ministères du Gouvernement, des organisations de la société civile, des organismes des Nations Unies et diverses institutions bilatérales de développement (Union européenne, Danemark, France, Italie, Pays-Bas, Norvège, Suisse, Royaume-Uni et États-Unis). Les vues des parties prenantes ont été prises en compte grâce à une série de consultations organisées au niveau provincial. Le cadre de coopération a été élaboré par un groupe de travail mixte Gouvernement/PNUD. Il est prévu que le Trésor National organise des consultations avec les principaux partenaires et les parties prenantes au niveau national et bilatéral afin de rallier leur soutien en faveur du cadre de coopération.

2. Le cadre de coopération tient compte des recommandations formulées lors de l'examen à mi-parcours des programmes pour l'Afrique du Sud réalisé par le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ainsi que des trois domaines prioritaires recensés dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin de lutter contre la pauvreté et l'inégalité : développement rural durable intégré, VIH/sida et intégration régionale. Les trois provinces prioritaires du plan-cadre – KwaZulu-Natal, Nord et Cap oriental – correspondent aux provinces devant bénéficier d'une intention prioritaire en ce qui concerne l'application et la démonstration des politiques. Le cadre de coopération inclut également, pour la province du Nord, une initiative déjà en cours qui vise à promouvoir la décentralisation de la gouvernance et les moyens de subsistance durables. En juin et juillet 2001, le PNUD a effectué des missions de programmation sur le VIH/sida au KwaZulu-Natal, dans la province du Nord et dans la province du Cap

oriental, dans le cadre des travaux du groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida. En juin 2001, le PNUD a dirigé le groupe thématique des Nations Unies sur le développement rural intégré et durable qui a effectué une mission de programmation PNUD/UNICEF/OMS, comportant des consultations aux niveaux provincial et national. Les cycles de programmation du cadre de coopération et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sont synchrones (2002-2006).

I. État du développement envisagé sous l'angle du développement humain durable

A. Objectifs et priorités en matière de développement

3. Près de sept ans après la transition qui, en 1994, a fait passer le pays d'un régime d'apartheid à une démocratie représentative, la principale question qui anime le débat public porte sur la nécessité de transformer rapidement l'Afrique du Sud en une société multiraciale et équitable. De 1994 à 1998, le Gouvernement sud-africain s'est employé à atteindre cet objectif, grâce au programme de reconstruction et de développement, qui a été complété en 1996 par la Stratégie croissance, emploi et redistribution. L'objectif central du Gouvernement demeure l'amélioration des conditions de vie de tous les Sud-africains, et en particulier de la majorité défavorisée, en réduisant la pauvreté et l'inégalité, en favorisant la croissance économique et l'emploi, ainsi qu'en s'attaquant au VIH/sida. Dans le discours à la Nation qu'il a prononcé en février 2001, le Président de la République a réitéré son appel en faveur de l'amélioration des conditions de vie de tous les Sud-africains, en soulignant qu'il fallait s'attaquer de toute urgence au problème de la pauvreté.

B. Problèmes et défis actuels

4. Une étude conduite en 1995 (South African Participatory Poverty Assessment) décrit la réalité qui se cache derrière les statistiques : des millions de Sud-africains sont constamment aux prises avec la maladie et subissent des niveaux très élevés de stress et d'anxiété. La violence et les abus qui en découlent sont

essentiellement dirigés contre les femmes et les enfants. Beaucoup de Sud-africains sont voués à exercer des travaux pénibles et dangereux pour des salaires de misère. Le fatalisme et le découragement règnent. Le désespoir et l'impuissance sont des sentiments largement partagés. Pourtant, ce qui précède est contrebalancé par le courage et la persévérance avec laquelle les pauvres d'Afrique du Sud essaient de faire front et de survivre. Comme l'indique le rapport, la pauvreté ne s'exprime pas seulement en termes de manque de nourriture, de logement ou de vêtements, mais aussi en termes de maladie, d'anxiété et de stress; de découragement et de désespoir; de criminalité élevée et d'actes de violence entre les pauvres, surtout contre les femmes et les enfants; d'aggravation de la discrimination dont souffrent les femmes; d'ignorance et de superstitions destructrices, de destruction et de déni de la dignité de millions de personnes. L'analyse qui suit s'inspire largement du bilan commun de pays, du plan-cadre des Nations Unis pour l'aide au développement, du rapport national sur le développement humain (2000), du rapport annuel du coordonnateur résident pour 2000, d'un examen interne réalisé par le Bureau du PNUD en Afrique du Sud intitulé « Situation socio-économique et état de la gouvernance et de l'environnement en Afrique du Sud : partenariat avec le PNUD », ainsi que de consultations et de tables rondes avec les parties prenantes.

Changement en faveur du développement humain

5. Alors que le gouvernement démocratique en Afrique du Sud en est à son second mandat, il est clair qu'il est nécessaire : a) de revoir les politiques et les programmes lancés au niveau des années 90; b) d'évaluer l'état des changements intervenus; c) d'évaluer la coordination et l'intégration des politiques; et d) d'établir et de consolider les systèmes et les structures permettant l'application et l'intégration de ces politiques. Afin de promouvoir un développement intégré, le Gouvernement a mis en place divers instruments et mécanismes, dont la structure en grappe des ministères, l'adoption d'une stratégie contre la pauvreté dans les villes et les campagnes, ainsi que l'introduction d'un système liant la reconduction des hauts fonctionnaires dans leurs fonctions à leur comportement professionnel. Il faut maintenant que, dans le contexte de la transition, ces mesures se traduisent par des résultats visibles. Le Gouvernement, qui devrait à présent être en mesure de

quantifier les progrès accomplis et avoir identifier ce qui freine la transformation du pays, se doit de surmonter les obstacles, tâche aussi énorme que nécessaire.

La gouvernance en faveur de la réduction de la pauvreté

6. À causes des séquelles de l'apartheid, la majorité des Sud-africains n'a pas accès aux services de base, ce qui est une véritable gageure pour le Gouvernement et ses partenaires. Deux mondes coexistent en Afrique du Sud : le « premier monde », où le niveau de vie est comparable à celui du Canada, et le « tiers-monde », où le niveau de vie est comparable à celui du Congo. Selon le rapport national sur le développement humain de 2000, le taux de pauvreté en Afrique du Sud est de 45 %, ce qui signifie que plus de 18 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté (fixé à un revenu de 353 rands par mois, soit environ 44 dollars. Dans les campagnes, le taux de pauvreté est supérieur à 50 %. L'indice du développement humain varie selon la province. Des neuf provinces du pays, le Gauteng accuse l'indice le plus élevé (0,712) et la province du Nord, le plus bas (0,531).

7. L'exécution des projets menés au titre du Fonds d'atténuation de la pauvreté – un mécanisme de plusieurs milliards de dollars mis en place par le Gouvernement – a beaucoup laissé à désirer, au moment même où les disparités se creusent sous l'effet des pertes d'emploi imputables à la mondialisation et au ralentissement de l'économie. Des progrès importants ont été accomplis vers la fin de l'an 2000 : construction d'un million de nouveaux logements à l'attention des familles les plus pauvres; installation de 400 000 nouveaux réseaux de distribution électrique grâce auxquels plus de deux millions de Sud-africains sont raccordés à l'électricité pour la première fois de leur vie; construction de 127 nouvelles cliniques; et installation de 412 000 nouvelles lignes de téléphone. La gratuité des soins de santé a été introduite en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de six ans et le Gouvernement a annoncé la mise en place d'un système de sécurité sociale à l'échelle nationale. Alors que la question foncière demeure des plus épineuses pour l'Afrique du Sud et toute la l'Afrique australe, 917 000 hectares ont été cédés à des propriétaires noirs, dans le cadre d'un programme de redistribution et de restitution des terres. Il reste que la pauvreté persistante et la répartition inéquitable des

revenus et des richesses continuent de hanter le Gouvernement.

8. En 2000, première année complète du nouveau gouvernement, l'Afrique du Sud a refermé le chapitre de la transition, pour passer à la phase de consolidation de la puissance de l'État dans le cadre d'une démocratie représentative garantie par une constitution que beaucoup considèrent comme l'une des plus progressives et des plus soucieuses d'égalité entre les sexes au monde. La démocratisation des structures de gouvernance s'est achevée en décembre 2000 avec la tenue d'élections au niveau local. C'est sur le système de gouvernance locale que repose la planification de toutes les activités de développement et la loi impose aux autorités locales d'établir des plans intégrés de développement, de manière à faciliter la prestation de services aux communautés. La capacité d'exécution de programmes en faveur du développement aux échelons national, provincial et local demeure une des principales sources de préoccupation. En raison de la complexité des relations intergouvernementales, des questions d'autonomie provinciale, du niveau médiocre des compétences et des capacités, encore aggravé par la restructuration en cours des institutions publiques locales, les provinces continuent d'expérimenter des difficultés majeures au niveau des procédures et des systèmes. Reconnaisant que la coordination des activités sectorielles est le préalable d'une bonne répartition des ressources et d'une exécution efficace des programmes, le Gouvernement a récemment lancé sa Stratégie de développement rural durable intégré. Cette stratégie, à l'instar du Programme de rénovation urbaine, est considérée comme l'une des principales initiatives de lutte contre la pauvreté. Le Ministère du gouvernement provincial et local est responsable de lutte contre la pauvreté au niveau local. Celui-ci doit veiller à la bonne exécution des plans intégrés de développement qui sont élaborés par les autorités locales.

9. La Constitution sud-africaine repose sur le postulat selon lequel il existe dans le pays une société civile indépendante jouant un rôle autonome et critique. Mais, en réalité, la société civile est affaiblie et désorientée, aux prises avec un changement d'administration et la difficulté de mobiliser des fonds. De nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) et organisations communautaires ont établi des partenariats avec le Gouvernement concernant la prestation de services. La criminalité et la violence sont

demeurés élevés en 1999 et 2000. Selon une enquête publiée en 1999 par le journal Star, la criminalité serait en hausse. Les statistiques officielles indiquent toutefois que la criminalité se serait stabilisée autour du niveau de 1994. La stratégie menée par le Gouvernement pour réduire la criminalité ne devrait commencer à porter ses fruits qu'à moyen ou à long terme. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la Commission sud-africaine des droits de l'homme, certains secteurs de la population sud-africaine manifestent des niveaux élevés de xénophobie, comme en témoigne l'augmentation des actes de harcèlement et des attaques dirigées contre des étrangers et des réfugiés venus d'autres pays africains. Le Gouvernement a montré qu'il était déterminé à combattre le racisme en accueillant la Conférence mondiale contre le racisme, qui s'est tenue à Durban du 31 août au 7 septembre 2001.

VIH/sida

10. Les difficultés d'ordre social et économique ont été aggravées par l'épidémie du VIH/sida. Selon les estimations officielles, 22, 8 % de la population est séropositive. Les femmes et les pauvres sont particulièrement touchés. Le VIH/sida influe fortement sur le développement humain : selon l'indice du développement humain, l'espérance de vie est passée de 65 à 40 ans, ce qui a un impact considérable sur la productivité économique. Les effets du sida sur les familles pauvres sont particulièrement dévastateurs. De plus en plus d'enfants se retrouvent chefs de famille et le sida a fait plus d'un million d'orphelins qui ont moins de 15 ans. Le Gouvernement a adopté un plan d'action stratégique contre le VIH/sida (2000-2005), qui vise à combattre l'épidémie par une action polyvalente et pluridisciplinaire et à sensibiliser la population à la prévention et au traitement des malades. La lutte contre le VIH/sida a été intégrée dans tous les programmes de tous les ministères du Gouvernement.

État de l'environnement

11. L'Afrique du Sud est le troisième pays au monde sur le plan de la diversité biologique et le seul à abriter une flore exclusivement endémique : le Cape Floral Kingdom. En raison du développement industriel, forestier, agricole et urbain, entre 14 et 37 % de la faune et de la flore du pays sont considérés comme

menacés. La pollution de l'air et de l'eau est en hausse. Il y a de graves pénuries d'eau, et l'Afrique du Sud compte parmi les 20 premiers responsables de la pollution, et donc des changements climatiques. Le cadre réglementaire en matière d'environnement a été arrêté grâce à la loi de 1998 sur la gestion de l'environnement national. L'Afrique du Sud a ratifié la Convention sur la diversité biologique (2 janvier 1995), la Convention cadre sur les changements climatiques (29 septembre 1997) et la Convention contre la désertification (30 août 1997). Elle s'apprête à ratifier le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques. De plus, l'Afrique du Sud appuie les efforts menés au niveau international pour établir un instrument légalement contraignant, afin de combattre les rejets de certains polluants organiques persistants. Le fait qu'elle s'apprête à accueillir le Sommet mondial sur le développement durable, qui se tiendra à Johannesburg en 2002, témoigne de l'engagement de son gouvernement en faveur de l'environnement et du développement. La pauvreté qui sévit dans le pays est encore aggravée par l'érosion du patrimoine naturel et l'accroissement de la population. La qualité de vie de millions de Sud-africains s'en trouve détériorée. Il faut donc que les questions environnementales soient pleinement intégrées dans les stratégies nationales d'atténuation de la pauvreté.

Égalité entre les sexes

12. Le Gouvernement sud-africain est considéré comme l'un des chefs de file mondiaux s'agissant de promouvoir l'égalité entre les sexes. Il s'est employé à nommer plus de femmes à des postes importants, tant au sein de son administration qu'ailleurs. Il n'en demeure pas moins que les femmes, qui étaient déjà défavorisées du temps de l'apartheid, sont toujours les premières victimes de la pauvreté et de la précarité : le chômage frappe 42 % des femmes appartenant à la population active, contre 27 % des hommes. Elles gagnent seulement 76 % de ce que gagnent leurs homologues masculins; 21 % d'entre elles ne sont pas du tout allées à l'école, contre 17 % pour les hommes. Quant à l'analphabétisme, il touche évidemment davantage les femmes que les hommes. Le cadre national pour l'émancipation des femmes et l'égalité entre les sexes, publié en mars 2001 par le Bureau de la condition féminine (rattaché à la Présidence) aborde des questions telles que les relations entre les sexes, la violence contre les femmes, la pauvreté, la

mondialisation, le VIH/sida, les besoins essentiels, l'emploi, l'émancipation économique, la terre et les ressources, la science et la technologie, le pouvoir politique et la législation.

Intégration régionale

13. En 2000, l'Afrique du Sud s'est employée plus activement à faire progresser la démocratie, la paix et le développement sur tout le continent, et en particulier dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). La renaissance africaine et les politiques d'intégration africaine sont considérées comme le prolongement naturel de la consolidation de la démocratie en Afrique du Sud et de son succès. L'Afrique du Sud a joué un rôle de premier plan dans la promotion du développement de l'Afrique en contribuant à l'élaboration, puis à l'application et la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat en faveur du développement de l'Afrique (connu précédemment sous le nom de Nouvelle Initiative en faveur de l'Afrique et, encore auparavant, sous le nom de Plan pour le redressement de l'Afrique).

Coopération et coordination internationales en faveur du développement.

14. Le Gouvernement sud-africain insiste pour que l'aide au développement se conforme aux priorités nationales et pour que la responsabilité de coordonner l'utilisation qui en est faite incombe aux instances. La division chargée de la coopération internationale au développement du Ministère des Finances communique ses priorités et ses préférences concernant l'aide publique au développement (APD), procède à des évaluations et à des examens annuels, publie des rapports sur la coopération au développement, et exécute un programme destiné à renforcer la coordination de l'APD, aux niveaux national, provincial et local. Le Gouvernement a clairement exposé ses vues sur l'APD et sur la manière de la gérer dans le Deuxième rapport sur la coopération au développement. Il parvient de mieux en mieux à mettre l'APD au service des priorités nationales et sectorielles telles qu'elles sont énoncées dans le cadre de dépenses à moyen terme, instrument de planification et de budgétisation roulant (cycles de trois ans) d'un montant de 15 milliards de dollars pour la planification et la budgétisation de projets au titre de stratégies nationales telles que la stratégie pour la croissance, l'emploi et la redistribution (GEAR), le programme

pour la reconstruction et le développement, et les cycles quinquennaux de stratégie macro-économique. Le Gouvernement a pris conscience du fait qu'il fallait établir une culture de suivi et d'évaluation, en particulier pour ce qui concerne les projets d'investissement de capital.

II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée

15. En accord avec les priorités nationales de développement, le premier cadre de coopération avec l'Afrique du Sud (1997-2001) avait pour objectif principal de réduire la pauvreté et les inégalités, l'accent étant mis sur les deux grands domaines d'activité suivants : moyens de subsistance durables et bonne gouvernance. Les résultats et les enseignements tirés de cette expérience sont décrits dans le rapport sur l'examen par pays de juin 2001. L'enseignement le plus important est que pour obtenir des résultats sensibles, il faut envisager le développement comme un processus global et intégré. Il faut également que les cadres de coopération prennent en compte l'environnement politique, économique et social général. De plus, il est impératif d'instaurer des partenariats aussi larges et aussi divers que possible. Une intention particulière doit être accordée à l'évaluation et au renforcement de la capacité des institutions, des groupes et des individus participants, en vue de parvenir à un changement systémique. On s'est également aperçu qu'il faudrait recenser les meilleures pratiques et en tirer parti, que toutes les projets devraient être conçus et exécutés de manière participative, viser des résultats réalistes, être précédés par une bonne planification et faire l'objet d'un suivi. Il sera dûment tenu compte de ces enseignements lors de la formulation et de l'application des initiatives prises au titre du deuxième cadre de coopération avec l'Afrique du Sud.

16. La mission d'examen menée dans le pays a fait apparaître que le programme relatif aux moyens de subsistance durables encourageait l'instauration de partenariats entre les membres de la société civile et les structures publiques officielles, par le biais du sous-programme d'appui à la formulation des politiques et au plaidoyer et sur la base du rapport national sur le développement humain. Des initiatives en faveur des petites et moyennes entreprises et des programmes de travaux publics à haute densité de main d'œuvre ont été menés avec succès. Le sous-programme relatif au

développement social a permis de donner aux couches les plus défavorisées de la population un meilleur accès aux avoirs productifs et au logement, en les encourageant à compter sur leurs propres forces. L'appui du PNUD à la gouvernance a été axé sur la décentralisation, la démocratisation, la sûreté et la sécurité. La mission a fait apparaître que le travail du PNUD était apprécié, notamment ce qu'il faisait pour renforcer les capacités de gouvernance locale pour faire en sorte l'objectif d'égalité entre les sexes soit pris en compte dans le Livre blanc du gouvernement local. Le sous-programme relatif à la démocratisation a appuyé la consolidation de la démocratie en Afrique du Sud. Dans le domaine de la gestion du développement, des cours de gestion des catastrophes ont été organisés, et un rapport sur la coopération au développement a été établi. La mission d'examen a conclu que la coopération du PNUD avait apporté une contribution importante aux efforts nationaux de réduction de la pauvreté et de promotion de la gouvernance, comme indiqué plus haut.

17. En ce qui concerne les thèmes intersectoriels du cadre de coopération (VIH/sida, égalité entre les sexes, environnement), l'examen a révélé qu'une attention particulière avait été accordée à la lutte contre l'épidémie du VIH/sida. Dans le cadre du groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida, le PNUD s'est attaché à évaluer les efforts de lutte contre le VIH/sida et la pauvreté dans la province du KwaZulu-Natal. Il a aussi aidé les pauvres et les familles des malades du sida à faire face à la maladie. Des volontaires des Nations Unies ont participé à des programmes de promotion du volontariat parmi les jeunes, des programmes de micro-crédit et à des activités sur les droits des femmes rurales. Ils ont aussi travaillé en tant que médecins et formateurs dans les zones les plus pauvres de la province du Nord. Les questions d'égalité entre les sexes et les questions d'environnement ne semblent pas avoir été pleinement prises en compte dans la programmation du cadre de coopération.

III. Objectifs, domaines d'activité et résultats escomptés

18. Le travail réalisé par le PNUD en Afrique du sud s'inspire de l'objectif fixé dans la Déclaration du Millénaire de réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici à 2015. Le rapport national sur le

développement humain (NHDR 2000) insiste sur la nécessité de concrétiser au plus vite le projet de société fondé sur l'amélioration des conditions de vie de la grande majorité de la population, la lutte contre le VIH/sida, le maintien de la stabilité sociale et l'instauration d'une démocratie participative et non discriminatoire. Le deuxième cadre de coopération (2002-2006) vise à aider le pays à traduire dans les faits les politiques et les stratégies de transformation politique, économique et sociale, au bénéfice de la majorité des Sud-Africains, et en particulier des femmes, qui vivent dans la misère et qui n'ont pas accès aux services publics ni aux mécanismes de gouvernance. Le PNUD fera avant tout office de catalyseur, en favorisant la concertation et la coopération entre les différents partenaires, et en proposant de nouvelles idées, de nouveaux concepts, des enseignements, des expertises et des modèles provenant d'un peu partout dans le monde pour promouvoir la gouvernance et le développement. Le cadre de coopération est donc axé sur la réalisation d'objectifs en amont, la concertation, le renforcement des capacités à tous les niveaux et la mise au point de systèmes, de lignes directrices et de meilleures pratiques. La problématique hommes - femmes a été intégrée dans toutes les initiatives envisagées, particulièrement en vue de lutter contre la féminisation de la pauvreté. Outre les autorités nationales, provinciales et locales, le PNUD aura pour partenaires des organisations de la société civile, des parlementaires, des représentants du secteur public, des organismes des Nations Unies et des donateurs bilatéraux. En ce qui concerne l'application des politiques, le PNUD fera essentiellement porter ses efforts sur quatre des provinces les plus pauvres du pays : Nord, Cap oriental, KwaZulu-Natal et Nord-ouest. Des neuf provinces que compte l'Afrique du Sud, la province du Nord accuse l'indice de développement humain (IDH) le plus bas (0,531) et un indice de pauvreté humaine (IPH) de 28,34. La province du Cap oriental, qui vient juste après, a un IDH de 0,596 et un IPH de 23,34. Le KwaZulu-Natal vient en troisième position avec un IDH de 0,602 et un IPH de 21,12. La province du Nord-ouest, en quatrième position, a un IDH de 0,630 et un IPH de 18,37. Au niveau national, l'IDH est de 0,628 et l'IPH est de 17,46. Cette approche géographique et la coordination nationale et institutionnelle devraient permettre à tous les programmes du cadre de coopération de se renforcer et de se compléter mutuellement, afin de

favoriser la transformation nécessaire sur le plan du développement humain. Les quatre provinces choisies pour l'application du cadre de coopération sont non seulement les plus pauvres du pays mais aussi celles qui accusent les niveaux les plus élevés de contamination au VIH/sida et de détérioration de l'environnement. La concentration géographique permettra au PNUD, au Gouvernement et aux autres partenaires d'unir et de coordonner leurs efforts et leurs ressources, et de montrer que les problèmes de la pauvreté, du VIH/sida et de la détérioration environnementale peuvent être abordés de façon globale grâce à des mécanismes de gouvernance décentralisée et participative. La concentration favorisera également la démonstration de résultats mesurables sur le plan de la qualité et de la quantité.

A. Domaine d'activité 1 : transformation en faveur du développement humain

19. Un consensus existe au niveau national sur le fait que les politiques, les structures et les programmes doivent être alignés sur les priorités fixées aux niveaux national et régional en matière de transformation. L'Afrique du Sud est devenue l'un des principaux protagonistes de l'intégration africaine, particulièrement en ce qui concerne la nouvelle initiative africaine et les efforts de consolidation de la paix, de démocratisation et de promotion d'un développement équitable sur tout le continent. Le PNUD contribuera aux débats nationaux sur les questions de développement grâce à la publication et à la diffusion de rapports nationaux sur le développement humain, en tant qu'outil de concertation, de consensus et de plaidoyer en faveur d'une transformation de l'Afrique du Sud. La concertation au niveau national et l'élaboration de politiques de réduction de la pauvreté seront facilitées grâce à l'appui donné à un système d'évaluation et de suivi de la pauvreté (South Africa Poverty Watch), y compris en ce qui concerne l'objectif de développement fixé dans la Déclaration du Millénaire qui consiste à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Le mécanisme pour un développement humain durable favorisera, entre autres choses, le partage des meilleures pratiques et la mise en commun des enseignements tirés de l'expérience acquise en Afrique du Sud et dans le reste du monde. De plus, toujours au titre de ses contributions au débat sur la façon dont l'Afrique du Sud envisage son propre avenir, le PNUD apportera un appui stratégique au

Gouvernement et à d'autres secteurs de la société, par le biais de l'initiative intitulée « Afrique du Sud 2015 : créer l'avenir », dans les efforts qu'il déploie afin de parvenir à un projet commun en matière de développement qui stimulera le consensus et la conscience collective.

Résultats escomptés

20. Les principaux résultats escomptés sont les suivants :

a) Favoriser la compréhension et le dialogue à tous les niveaux de la société sur la nécessité de transformer le pays dans le sens du développement humain, de l'égalité entre les sexes, ainsi que la nécessité de prendre en compte l'interaction existant entre la pauvreté et le VIH/sida; intégrer les concepts de développement humain dans les politiques nationales et accroître les ressources allouées dans le budget national à la lutte contre la pauvreté et le VIH/sida; renforcer les capacités des institutions publiques compétentes, des organismes nationaux de développement, des organisations de la société civile et des coalitions d'organisations non gouvernementales, afin de favoriser le changement dans les zones prioritaires;

b) Recueillir davantage de données à jour sur la pauvreté afin de favoriser le dialogue et le suivi parmi les décideurs politiques et les parties intéressées, notamment sur les moyens novateurs de réduire la pauvreté et le VIH/sida;

c) Faire en sorte que le Gouvernement assume la responsabilité première de la mobilisation et de la gestion des flux de ressources extérieures; veiller à ce que l'assistance externe et les meilleures pratiques en matière de développement soient intégrées dans les priorités et les programmes nationaux de développement;

d) Clarifier la vision que l'Afrique du Sud a de son propre avenir, ainsi que des mesures qu'elle doit prendre pour concrétiser cette vision;

e) Accroître les capacités nationales de promotion de la créativité et de l'innovation en ce qui concerne l'intégration et la renaissance africaine; jouer un rôle de catalyseur pour promouvoir les idées et approches novatrices.

B. Domaine d'activité 2 : développement rural durable intégré

21. L'appui du PNUD dans ce domaine vise à mettre au point des modèles de réduction de la pauvreté dans quatre des provinces les plus pauvres du pays, en particulier dans les districts les plus déshérités de ces provinces, et dans les localités et les zones géographiques les plus défavorisées telles qu'elles ont été identifiées dans le cadre de la stratégie de développement rural durable intégré. Ces modèles seront fondés sur la notion de pauvreté humaine, qui n'est pas mesurée seulement en termes de revenus, mais aussi de déficits de développement humain. Tandis que le Gouvernement fournira le gros des ressources financières nécessaires à la réduction de la pauvreté, le PNUD veillera à mettre au point des modèles associant diverses parties prenantes pouvant être reproduits à l'échelle nationale en vue de réduire la pauvreté humaine. Une stratégie connexe consiste à aider le Gouvernement à mettre en place des systèmes de gestion et de suivi, ainsi que des structures et les capacités voulues pour exécuter des projets au titre du Fonds d'atténuation de la pauvreté, qui est doté de plusieurs millions de dollars. Le PNUD collabore avec le Gouvernement, essentiellement avec les exécutifs provinciaux, le ministère du gouvernement provincial et local, le Fonds de développement indépendant et le ministère du développement social, ainsi qu'avec les représentants de la société civile et du secteur privé, les organismes des Nations Unies et les donateurs bilatéraux. Cela permettra de mettre en oeuvre la stratégie de développement rural durable intégré. Les questions relatives à l'égalité entre les sexes et au VIH/sida seront intégrés dans les efforts d'atténuation de la pauvreté rurale, comme il est indiqué dans le nouveau cadre national pour l'émancipation des femmes et l'égalité entre les sexes, en partenariat avec le Bureau de la condition féminine (rattaché à la présidence).

22. Dans ses efforts de réduction de la pauvreté rurale, le PNUD s'appuiera sur le travail de ses partenaires dans les provinces. Ainsi, dans la province du Nord et celle du Nord-Ouest, le PNUD mène actuellement, en collaboration avec les exécutifs provinciaux, le ministère du gouvernement provincial et local, l'Agence pour le développement environnemental (ONG nationale), ainsi que les gouvernements norvégien et suisse, des activités en matière de gouvernance décentralisée, de moyens de

subsistance durable et de protection de l'environnement. Ces initiatives seront utilisées pour mettre à l'essai des modèles intégrés et participatifs de réduction de la pauvreté et de prestation de services dans les sites sélectionnés par la Stratégie de développement rurale durable intégré. Ces modèles insisteront sur l'interaction existant entre pauvreté et VIH/sida, et incorporeront des questions relatives à la féminisation de la pauvreté et à l'environnement. Les modèles de réduction de la pauvreté et de prestations de services mis au point dans les sites choisis des provinces du Nord et du Nord-Ouest sont destinés à être reproduits dans les provinces du KwaZulu-Natal et du Cap oriental. Un cadre de développement intégré sera mis au point à l'intention de la province du Cap oriental, en partenariat avec l'exécutif provincial, le Conseil consultatif socio-économique du Cap oriental, l'Agence de développement du Cap oriental et d'autres partenaires. Cette province a demandé l'aide du PNUD pour assurer le suivi et l'application des projets menés au titre du Fonds d'atténuation de la pauvreté (celui-ci est géré par le Département provincial de services sociaux) afin d'améliorer les prestations de services. Les provinces du Nord et du Cap oriental ont demandé de l'aide pour la coordination des initiatives des donateurs.

Résultats escomptés

23. Les principaux résultats escomptés sont les suivants :

a) Diffuser les meilleures pratiques internationales concernant la réduction de la pauvreté rurale et la gouvernance décentralisée;

b) Fournir des avis en matière d'élaboration de politiques afin de mettre au point une stratégie destinée à aider les communautés locales à planifier, exécuter et suivre leurs propres projets de développement, en vue d'atteindre les objectifs fixés au niveau national en matière de réduction de la pauvreté et de développement rural;

c) Renforcer les capacités des institutions nationales, des municipalités, des districts et des provinces en matière de gestion et de coordination participatives du développement, y compris en ce qui concerne l'exécution des projets au titre du Fonds d'atténuation de la pauvreté, et mettre en place les structures, les systèmes, les lignes directrices, les manuels, les modules de formation et les indicateurs

nécessaires à la planification intégrée du développement, en tenant compte de toutes les questions qui intéressent les communautés locales (y compris les droits de l'homme, la bonne gouvernance, l'émancipation des femmes et des filles, le VIH/sida, la pauvreté, le développement économique local, l'emploi, les moyens de subsistance durables, le micro-crédit, le tourisme, la protection de l'environnement et les technologies de l'information et de communication);

d) Mettre au point des modèles de réduction de la pauvreté dans les quatre provinces les plus pauvres du pays, intégrant des priorités en matière d'égalité entre les sexes, de lutte contre le VIH/sida et d'environnement;

e) Mettre au point un cadre de développement intégré pour la province du Cap oriental;

f) Créer des capacités au niveau provincial en vue d'intégrer les questions d'égalité entre les sexes et constituer des points focaux sur les questions d'égalité entre les sexes afin de contribuer aux efforts de réduction de la pauvreté rurale.

C. Domaine d'activité 3 : lutte contre le VIH/sida et la pauvreté

24. Il est de plus en plus évident qu'il existe une interaction entre la pauvreté humaine et le VIH/sida : plus on est pauvre, plus on est plus vulnérable face au VIH/sida. En retour, l'épidémie aggrave encore la pauvreté et les inégalités. Reconnaisant cette forte corrélation, le PNUD entend soutenir les efforts menés pour réduire à la fois le VIH/sida et la pauvreté, en tenant compte des facteurs et des circonstances (en particulier la féminisation de la pauvreté) qui renforcent cette interaction et son impact sur le développement humain. Dans le cadre de sa participation au groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida, le PNUD s'attachera à mettre au point des stratégies globales de réduction de la pauvreté et du VIH/sida dans les provinces, et veillera à créer les capacités humaines et institutionnelles voulues pour mettre en oeuvre ces stratégies dans le cadre de plans de développement locaux, dans les municipalités et les sites sélectionnés pour la stratégie de développement rural durable intégré dans trois provinces prioritaires, à savoir le KwaZulu-Natal, le Cap oriental et la province du Nord. Le gouvernement danois appuie les stratégies

provinciales et le gouvernement japonais apporte son concours à un noeud de démonstration au KwaZulu-Natal. La société civile, les organisations communautaires, les parlementaires, les autorités locales, les chefs traditionnels et le secteur privé sont des partenaires stratégiques importants dans la lutte contre le VIH/sida. L'association Greater Involvement of People Living with HIV/AIDS (GIPA) participe à la gestion de l'épidémie, principalement en mobilisant la coopération du secteur privé sur les lieux de travail. Le GIPA offre un bon exemple de ce qu'il faut faire pour briser le silence et l'aveuglement, et mettre fin à l'exclusion et à la discrimination qui ne font qu'alimenter l'épidémie. La mobilisation des ressources, pour toutes les initiatives de lutte contre le VIH/sida au titre du cadre de coopération, sera activement poursuivie.

Résultats escomptés

25. Les principaux résultats escomptés sont les suivants :

a) Sensibilisation, concertation et appui en faveur d'une action stratégique cohérente et énergique aux niveaux national et local, afin de traiter efficacement des questions ayant trait à la corrélation entre VIH/sida, la pauvreté et le développement humain;

b) Mise au point de stratégies globales au niveau provincial pour faire face au VIH/sida et à la pauvreté en s'appuyant sur la planification locale, et en commençant au niveau des collectivités locales;

c) Renforcement des capacités aux niveaux local, municipal et du district, ainsi que des services pour l'application et le suivi des programmes, afin de favoriser la promotion de l'apprentissage pratique, y compris les capacités de volontariat, en multipliant le nombre de « facilitateurs » communautaires afin d'aider les collectivités locales dans les activités d'application et les processus participatifs;

d) Création d'un Fonds de développement communautaire local (associé au Fonds d'atténuation de la pauvreté), au niveau des provinces afin d'imputer sur un seul budget tous les plans de développement communautaire, notamment en ce qui concerne la lutte contre le VIH/sida et la lutte contre la pauvreté;

e) Démarginalisation des personnes séropositives et des malades du sida afin que ceux-ci

puissent utiliser leurs aptitudes professionnelles et personnelles au service de la mise au point et de l'application de politiques et programmes de lutte contre le VIH/sida sur les lieux de travail;

f) Réduction sensible du taux d'infection parmi les groupes, les communautés et les districts les plus vulnérables; amélioration de la longévité des séropositifs;

g) Mise en place de mécanismes de soutien à l'intention des groupes de séropositifs, afin de favoriser leur acceptation sociale et de leur permettre de vivre plus longtemps dans la dignité; renforcement des services et du soutien au niveau communautaire.

D. Domaine d'activité 4 : environnement et développement

26. En Afrique du Sud, il existe un consensus selon lequel l'objectif fixé dans la Déclaration du Millénaire de réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici à 2015. Cet objectif doit guider toutes les politiques, les stratégies et les initiatives prises dans le domaine de l'environnement et du développement. Le Bureau du PNUD en Afrique du Sud appuiera l'interface environnement - pauvreté en soutenant les initiatives locales, nationales et mondiales, y compris l'organisation du Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002) en collaboration étroite avec le Ministère des affaires environnementales et du tourisme, le Ministère des affaires étrangères, les gouvernements provinciaux, la ville de Johannesburg, les partenaires bilatéraux, les ONG, le secteur privé et les communautés locales des villes et des villages. Le Bureau du PNUD en Afrique du Sud a été désigné point focal des Nations Unies pour le Sommet mondial sur le développement durable, qui se tiendra en Afrique du Sud. Grâce à son initiative « Vers Johannesburg 2002 », le PNUD renforcera les efforts de plaidoyer en faveur des efforts mondiaux pour intégrer la réduction de la pauvreté, la protection de l'environnement et le développement durable. Le PNUD travaillera en collaboration étroite avec les parties prenantes afin de veiller à ce que les activités de réduction de la pauvreté soient correctement intégrées à la Stratégie nationale de développement durable. Les enseignements principaux incorporés sont tirés des modèles et des meilleures pratiques en matière de protection participative de l'environnement, et de réduction de la pauvreté et du VIH/sida. Des liens

nécessaires sont établis avec d'autres initiatives nationales de développement durable comme la Stratégie de développement rural durable intégré et le programme de rénovation urbaine. L'approche suivie par l'Afrique du Sud en faveur de l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable est unique en ce qu'elle constituera l'aboutissement des préparatifs nationaux en vue du Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002). Le premier projet de stratégie devrait être prêt avant la tenue de ce sommet.

27. L'environnement mondial sera protégé grâce à la conservation et la protection des environnements locaux et régionaux d'importance mondiale en partenariat avec le Fonds mondial pour l'environnement (FEM). Les initiatives communautaires de gestion des ressources en faveur de moyens de subsistance durable seront appuyées grâce à un programme de micro-financement comportant trois volets (vert, brun et bleu) et portant essentiellement sur la protection de la biodiversité, la lutte contre la pollution atmosphérique, la protection des eaux et de l'environnement urbain. Ces activités seront menées en partenariat avec le Fonds d'initiative locale pour l'environnement urbain (LIFE) et le programme de micro-financement du FEM, les organisations de la société civile, le secteur privé, les collectivités locales et les partenaires bilatéraux.

Résultats escomptés

28. Les principaux résultats escomptés sont les suivants :

a) Réalisation d'un consensus sur la position nationale en ce qui concerne le Sommet mondial sur le développement durable, grâce à un processus participatif associant diverses parties prenantes aux niveaux national et local; gouvernance environnementale, liens pauvreté – environnement, égalité entre les sexes, lutte contre le VIH/sida et intégration des connaissances et des priorités autochtones dans le rapport national au titre d'Action 21;

b) Prise en compte des questions environnementales en vue du Sommet mondial sur le développement durable grâce à l'utilisation de technologies soucieuses d'environnement comme l'accréditation électronique, la mise à disposition des

délégations de véhicules moins polluants et recours au recyclage afin de montrer l'exemple;

c) Intégration des questions liées au développement durable, à la réduction de la pauvreté et du VIH/sida dans les politiques, les programmes et les projets, ainsi qu'au niveau communautaire en diffusant les expériences réussies et les meilleures pratiques; organisation de concours nationaux et de « Prix Johannesburg 2002 »; mise en avant du rôle important joué par les collectivités, les femmes, les populations autochtones et les systèmes de connaissances autochtones en matière de protection de l'environnement rural et urbain, la réduction de la pauvreté et du VIH/sida et la promotion de modes de subsistance durables;

d) Établissement d'une Stratégie nationale de développement durable incorporant un programme national au titre de l'Action 21; établissement d'une stratégie et d'un plan d'action sur la biodiversité, d'un plan cadre pour le tourisme, de stratégies à moyen et à long terme du FEM, et l'incorporation des questions environnementales dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté (stratégie de développement rural intégré et programme de rénovation urbaine, ainsi que les politiques de gouvernance locale;

e) Publication d'un Rapport national sur le développement humain exposant les défis du développement durable;

f) Renforcement des capacités du Gouvernement, de la société civile et du secteur privé; mise à disposition d'avis en matière d'élaboration des politiques en vue d'intégrer les objectifs fixés en matière de développement durable aux niveaux local, national, régional et mondial dans la Stratégie nationale de développement durable, ainsi que dans le cadre des accords internationaux;

g) Renforcement des capacités nationales de cogestion parmi les autorités nationales, les ONG et les communautés locales, dans les domaines du changement climatique et de la biodiversité; préservation de sites importants pour la biodiversité tels que la Wild Coast et le Cape Floral Kingdom;

h) Planification et implication intégrées en ce qui concerne les écosystèmes aquatiques internationaux;

i) Réduction sensible des pertes de biodiversité et des taux d'émission de gaz à effets de serre.

IV. Modalités de gestion

A. Gestion du cadre de coopération

29. La Division de la coopération internationale au développement du Ministère des Finances et le Ministère des affaires étrangères demeureront les principaux partenaires du PNUD en ce qui concerne la coordination et la gestion du programme. Par principe, le Gouvernement et le PNUD encourageront, tout au long du cycle de programmation, une participation aussi large que possible des parties prenantes et des groupes bénéficiaires, ainsi qu'une gestion axée sur les résultats. L'exécution nationale du programme sera préférée, sous réserve de l'évaluation des capacités, mais l'exécution du programme par les institutions des Nations Unies demeurera une option lors de la période concernée. Dans le cas où les modalités seraient étendues, on pourra avoir également recours à l'exécution directe. Là où le PNUD appuie l'exécution nationale au moyen de versements directs et d'autres formes d'assistance, des arrangements seront conclus en vue d'un recouvrement intégral des coûts. Le PNUD favorisera l'exécution nationale en renforçant les capacités du pays en matière de gestion des programmes et des projets, y compris en ce qui concerne la construction, la planification, l'application, le suivi, l'évaluation, la vérification des comptes, la comptabilité et l'établissement de rapports. Les cours de formation et d'apprentissage à l'intention du personnel, organisés par le Gouvernement, le PNUD et d'autres partenaires, seront appuyés par l'intermédiaire du Fonds de développement humain durable pour l'élaboration et la gestion de programmes. On s'emploiera également à renforcer l'exécution nationale et la création de capacités. De plus, une étude sera conduite sur l'exécution nationale en Afrique du Sud, afin d'en tirer parti lors du prochain cycle de programmation. On fera appel à des volontaires des Nations Unies comme source importante d'expertise pour toutes les initiatives menées au titre du Cadre de coopération. L'approche programme sera renforcée et améliorée, d'autant que l'on accordera une attention accrue à la création de capacités institutionnelles dans tous les programmes et les projets, en veillant à leur

caractère durable et reproductible, et en s'appuyant sur les meilleures pratiques, sur les recherches et sur les enseignements tirés de projets menés en Afrique du Sud et ailleurs. L'établissement de réseaux de diffusion des connaissances et d'apprentissage sera important pour assurer le succès du cadre de coopération.

B. Liens avec les programmes portant sur plusieurs pays

30. Le PNUD s'emploiera à établir des liens et à créer une synergie avec d'autres programmes, particulièrement en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et la lutte contre le VIH/sida, le développement durable et l'intégration africaine.

C. Suivi, examen et évaluation

31. Les ateliers d'amorçage seront organisés pour tous les programmes et les projets, qui seront gérés par l'intermédiaire du Comité de direction (trois par an au maximum). Les réunions d'examen tripartites seront organisées tous les ans afin d'améliorer l'efficacité des projets et de revoir la conception des projets. La participation à ces réunions, qui offriront un cadre pour les conseils en matière d'élaboration des politiques et les suivi des initiatives, contribueront aux efforts de création de capacités en ce qui concerne la conception, l'estimation, le suivi et l'évaluation des projets. De plus, le personnel technique se réunira régulièrement pour régler les questions de fonctionnement, participer au Comité de direction et aux réunions tripartites d'examen en abordant les questions de politique générale. À chaque fois que cela sera possible, le suivi, l'examen et l'évaluation seront thématiques et axés sur les résultats plutôt que sur les projets, et seront assurés par des équipes d'experts indépendants qui procéderont à des visites sur le terrain, à des enquêtes et à des entretiens avec les parties prenantes et les bénéficiaires. Les résultats des évaluations et les recommandations seront communiquées aux parties prenantes, et incorporés dans les examens annuels et à mi-parcours du cadre de coopération. L'évaluation des résultats, l'examen annuel du programme et les rapports annuels axés sur les résultats constitueront les pièces maîtresses du travail de suivi et d'évaluation du cadre de coopération. Une approche souple permettra de modifier le cadre de coopération à la lumière de

l'expérience acquise et en fonction de l'évolution de la situation.

D. Mobilisation des ressources : stratégie et cibles

32. Le PNUD utilisera ses ressources de base pour obtenir d'autres ressources auprès du Gouvernement, des donateurs bilatéraux, du secteur privé et d'autres partenaires. Une stratégie de mobilisation des ressources sera élaborée, et un partenariat sera établi afin de mobiliser les ressources nécessaires à l'appui du projet de transformation de l'Afrique du Sud. Le Gouvernement veillera à ce que les contributions en nature et sous forme de partage des coûts soient versées pour financer des projets locaux, et ce, à hauteur des ressources de base. Témoinant de sa ferme volonté de travailler en partenariat avec le PNUD, le Gouvernement a versé au PNUD une contribution volontaire de 118 750 dollars en 2001. Il a également versé sa première contribution en liquide au titre du partage des coûts des locaux d'un montant de 296 600 dollars. Les cibles fixées en ce qui concerne la mobilisation des ressources, qui figurent en annexe, portent sur le total des ressources de base et autres ressources qui devraient être disponibles pour financer les quatre domaines d'activité du cadre de coopération, ainsi que les initiatives connexes.

Annexe

Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour l'Afrique du Sud (2002-2006)

<i>Source</i>	<i>Montant</i> <i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>Remarques</i>
Ressources de base du PNUD		
Montant estimatif du report de CIP*	6 195 y compris les SAO	
MCARB 1.1.1. (première estimation)	2 352	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2		0 à 66,7 % du Cette fourchette est présentée strictement aux MCARB 1.1.1 fins de planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité des ressources.
AEPP/AST/FAD*	300	
Total partiel	8 847^a	
Ressources autres que les ressources de base		
Participation aux coûts du Gouvernement	3 000	
Participation aux coûts de tierces parties	10 000	
Fonds pour le développement durable	14 400	
FEM*	13 000	
Capacité 21	400	
Fonds pour les ressources humaines (Japon)	1 000	
Total partiel	27 400	
Total général	36 247^a	

*Abréviations : SOA = services opérationnels et administratifs; MAD = Mécanisme d'assistance au développement; FEM = Fonds mondial pour l'environnement; AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; APS = appui aux services techniques; MCARB = montants cibles pour l'allocation; CIP = chiffre indicatif de planification.

^a Non compris les MCARB 1.1.2. qui sont affectés au niveau régional.